

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 16 septembre 2022, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur BAZOUNGOULA a donné pouvoir à Madame GIRARD
Madame BURY-DAGOT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER
Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Madame HUROT
Madame MARTIN-CHABBERT a donné pouvoir à Madame LEMAY
Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Madame VILLOING
Monsieur MERCIER a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur SIZARET
Madame AUBOURG-DEVERGNE a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur MARINAULT a donné pouvoir à Madame ACQUART
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Mehdi DE LA ROCHEFOUCAULD

Nombre de conseillers en exercice : 35	Affichage du compte rendu partiel le	26 SEP, 2022
Nombre de conseillers votants : 33	Transmis en Préfecture le	
	Publication le	

20220923CM126 - Modification des représentations à la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation des services techniques des communes de Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean de Braye

Par délibération en date du 26 juin 2020, le conseil municipal a désigné 3 représentants titulaires et 3 suppléants pour siéger au sein de la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation de services dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des communes de Chécy et Saint-Jean de Braye :

- titulaires : Madame SLIMANI – Madame JALLET – Monsieur FRADIN
- suppléants : Madame DEMAREST – Monsieur MARINAULT – Madame LESAINE

Madame DEMAREST, conseillère municipale, ayant démissionné de son mandat, le conseil municipal a désigné Monsieur LAVIALLE pour la remplacer, par délibération en date du 24 septembre 2021.

Madame LESAINE, conseillère municipale, ayant démissionné, il convient de désigner un représentant suppléant au sein de cette commission.

Ceci étant exposé,

Vu l'article L 5221-2 du code général des collectivités territoriales stipulant que les représentants des conseils municipaux amenés à siéger au sein de la commission spéciale dans le cadre de la conférence intercommunale doivent être désignés au scrutin secret,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désigner un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation de services dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des communes de Chécy et Saint-Jean de Braye, de la manière suivante :

Madame Vanessa SLIMANI présente la candidature de Madame Lydie PÉRIN.

Les résultats du vote à bulletins secrets sont les suivants :

<i>Nombre de votants</i>	<i>:</i>	<i>33</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>	<i>:</i>	<i>33</i>
<i>Nombre de bulletins blancs ou nul</i>	<i>:</i>	<i>3</i>

Madame Lydie PÉRIN obtient 27 voix et Monsieur Saad OUARAB obtient 3 voix.

Madame Lydie PÉRIN est désignée comme suppléante pour siéger au sein de la commission spéciale de la conférence de l'entente intercommunale pour l'organisation de services dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des communes de Chécy et Saint-Jean de Braye.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 26 septembre 2022

Pour le Maire - Conseillère départementale du

Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux

affaires générales



Quais

Colette MARTIN-CHABBERT